



Conseil municipal du samedi 26 février 2022

- Indice 1 -

Présents (13) : Alain MESBAH SAVEL, Agnès OREVE, Sylvain BOSCH, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Catherine GAUTHIER, Bernard-Régis MAGNOULOUX, Patrick MARGAND, Isabelle JUNIQUE, Jean-Marc COULAUD, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN.

Absents (2) : Daniel SAPET (pouvoir à Fabienne FROMENTOUX) et Axel CABLE (pouvoir à Agnès OREVE).

Secrétaire de séance : Jessica MOTTIN

1. Ordre du jour

Frais scolaires des écoles d'Etables et Lemps (Sylvain BOSCH)

Frais scolaires Etables : 14 voix pour, 1 abstention (Fabienne FROMENTOUX)

Frais scolaires Lemps : 14 voix pour, 1 abstention (Fabienne FROMENTOUX)

Participation sortie scolaire Etables : 14 voix pour, 1 voix contre (Fabienne FROMENTOUX)

Participation sortie scolaire Lemps : 14 voix pour, 1 voix contre (Fabienne FROMENTOUX)

Les frais de scolarité pour les élèves inscrits à l'école publique d'Etables et habitant Saint-Victor, au titre de l'année scolaire 2021-2022, s'élèvent à 446,76€ par élève. Etant précisé que ce montant est en baisse par rapport à l'année dernière. Pour cette année scolaire, quatre élèves sont concernés, contre trois sur la période 2020-2021.

Les frais de scolarité pour les élèves inscrits à l'école publique de Lemps et habitant Saint-Victor, au titre de l'année scolaire 2021-2022, s'élèvent à 861,34€ par élève. Un seul élève est concerné cette année.

Les écoles d'Etables et Lemps précitées ont en parallèle formulé une demande de participation aux frais de sortie scolaire au titre de l'année 2021-2022, pour les élèves de la commune scolarisés dans leur école (et mentionnés plus haut).

- Pour Etables : 47€ par élève, soit un total de 188 €.
- Pour Lemps : 47€ par élève, soit un total de 40€.

Isabelle JUNIQUE indique que les montants sont demandés à posteriori de la sortie scolaire, et ne comportent pas l'objet de la sortie qu'il est proposé de financer. Ainsi, et pour les futures demandes de ce type, le Conseil Municipal demande à connaître l'objet des demandes de participation.

Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique (Alain MESBAH-SAVEL)

14 voix pour et 1 abstention (Fabienne FROMENTOUX)

Un agent des services techniques de la commune, bénéficie actuellement d'un contrat de 32 heures. Dans le but de se donner des marges de manœuvre supplémentaires et de soulager la charge globale qui repose sur les autres agents techniques, la commune souhaiterait augmenter le volume horaire hebdomadaire de travail de cet agent pour le porter à 35 heures. Etant précisé que cette modification du contrat de travail ne nécessite pas de passer par l'approbation du Centre de Gestion, la modification porte sur moins de 10% du temps de travail initial.

Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe (Sylvain BOSC)

Voté à l'unanimité

Cette délibération porte sur la modification du contrat de travail de Yann BRISSART, Secrétaire de Mairie, pour lui permettre d'accéder à une revalorisation de son poste. Etant précisé que la validation sera acquise dès inscription sur la liste idoine. La création du poste objet de la délibération viendra en remplacement du poste actuel de Yann, qui sera à terme supprimé.

Par ailleurs, le Conseil Municipal se joint à M. Le Maire pour remercier Yann BRISSART pour la qualité de son travail.

Adhésion au groupement audit énergétique SDE 07

Voté à l'unanimité

Il s'agit d'un nouveau service proposé par le SDE 07. Les audits énergétiques sont régulièrement demandés dans le cadre des demandes de subvention relatives aux économies d'énergie. Ici, l'adhésion est gratuite, le paiement se fait à la prestation. L'alternative à cette adhésion serait de passer par des sociétés privées.

Convention de soutien technique aux communes – ARCHE Agglo

Voté à l'unanimité

Renouvellement de la convention pour l'utilisation des équipements (ex. nacelles) et la mise à disposition d'agents techniques par ARCHE AGGLO.

Demande de subventions pour les travaux pour la mise aux normes des gîtes municipaux

Voté à l'unanimité

Demande de subvention DETR/ DSIL pour des travaux de rénovation des gîtes municipaux, portant sur le changement des menuiseries (portes et fenêtres) et des travaux électriques (changement des radiateurs). Ces travaux sont devenus critiques car les gîtes ont fait l'objet d'un nombre élevé de locations cet hiver.

Le montant des travaux est estimé à 94 k€ pour 11 gîtes.

Le montant de la subvention accordée déterminera le nombre de gîtes qui pourront faire l'objet de travaux de mise aux normes. A noter qu'elle ne pourra excéder 40% du montant total des travaux.

Plan de financement prévisionnel

- Solde restant à la charge de la commune : 43 685 € (soit moins d'une année de CA pour les gîtes, financé sur fonds propres)
- Subvention SDE potentielle : 12 736 € (soit 13,5% - montant en attente de confirmation)
- Subvention DETR/DSIL : 37 613 (soit 40% - montant en attente de confirmation)

Modification des tarifs publics (point ajourné)

2. Questions diverses

Incinérateur de Cheminas

- Alain MESBAH-SABEL et Sylvain BOSC rencontrent prochainement les porteurs de projet et Frédéric SAUSSET sur ce sujet. Cet échange fera suite à la rencontre du comité d'opposition il y a une quinzaine de jours.
- Bernard-Régis MAGNOULOUX précise que le point de vue des opposants est beaucoup plus médiatisé que celui des porteurs de projet. Ce qui ne contribue pas à la bonne compréhension du projet et la formation d'une opinion dépassionnée sur la question.
- Pour rappel, en décembre 2021, un pouvoir a été donné à Frédéric SAUSSET pour la vente d'un terrain à Cheminas dans le but d'y installer un incinérateur d'animaux de compagnie. Plusieurs communes avaient été identifiées, avant que le choix de Cheminas soit fait. Il y a une quinzaine de jours, ARCHE Agglo a convoqué les maires des communes aux alentours pour solliciter leur avis.
- Les opposants au projet soulignent le risque de rejets aqueux/ atmosphériques, plus importants sur ce type d'installation que pour des installations d'une taille plus importante. A noter que l'usine se trouverait notamment à proximité du lac des Meinettes, du complexe sportif et de la crèche de la Croix du Fraysse.
- Le business plan des porteurs de projet indique que le chiffre d'affaires prévisionnel serait de 750k€, avec la création de trois emplois.
- La manière dont le projet a été présenté au Conseil d'agglomération (et a recueilli un avis positif unanime) pose question : en effet, il semblerait que la majorité des participants n'avait pas conscience en séance des tenants et aboutissants de ce projet.

La majorité du Conseil Municipal déclare s'opposer à ce projet. Toutefois Alain MESBAH-SABEL et Sylvain BOSC s'engagent à communiquer au Conseil Municipal les éléments des porteurs de projet suite à leur prochaine réunion, pour en reparler le cas échéant

Point sur les travaux

a. appartements de la poste

- Le choix des entreprises de travaux est en cours. L'architecte qui travaille sur le projet est M. Claude BONNAUD.
- A noter qu'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment de la poste a été réservé pour agrandir l'espace de stockage des archives de la Mairie, et éventuellement faire un second bureau.

b. snack de Pouyol

- Les études sont en cours.

c. Café de la fontaine

- Pas de retard à ce stade sur le projet. La date limite de recours des tiers est fixée au 15 mars, et 15 avril pour le recours de l'Etat.
- L'appel d'offres est en cours. Quelques craintes sur le nombre de répondants sur les lots maçonnerie et charpente.

Au nom du Conseil Municipal, M. le Maire remercie Jean-Marc COULAUD pour son implication et son travail sur les différents projets de travaux menés sur la commune.

Création d'un cabinet de santé énergétique

- 8 praticiens se partagent actuellement les trois pièces de l'ex-appartement de Mme Luquet.
- Le loyer s'élève à 300€ par mois pour un bail du 01/02/2022 au 31/01/2023, puis 420€/mois à compter du 01/02/2023. Etant précisé que les locataires prennent en charge les charges (eau, électricité, etc.)
- Mme Luquet s'est vu proposer de s'inscrire dans ce cabinet, proposition qu'elle a refusé.

Il est proposé de renommer cet appartement « appartement de la salle des associations ».

Point d'information sur les prestations de Maître Cozon

- Pour rappel, le contrat de prestations passé entre la Mairie et Maître Cozon prévoit le paiement d'un forfait, auquel s'ajoute un paiement complémentaire à la prestation pour les procédures judiciaires.
- Maître Cozon a été sollicité à 19 reprises entre octobre 2020, et le 9 décembre 2021, pour un total de 2 827 €.
- Bernard-Régis MAGNOULOUX souligne qu'il n'y a pas de factures récurrentes pour les prestations de Maître Cozon, remet en cause le bienfondé du contrat et demande à ce que ce point soit présenté lors d'un futur Conseil Municipal. Agnès OREVE et Patrick MARGAND soulignent que le paiement au forfait est courant pour les prestations d'appui juridique et que le contrat de Maître Cozon avait déjà fait l'objet d'un échange lors d'un précédent Conseil Municipal.
- Au regard de la liste des sujets sur lesquels est intervenue Maître Cozon, Bernard-Régis MAGNOULOUX demande à ce que (i) le Conseil Municipal soit informé des actions en justice entrepris par la commune ou contre la commune, et (ii) à ce que les dépenses supérieures à 1000€ soient communiquées au Conseil Municipal. M. Le Maire rappelle cependant que l'ensemble des dépenses engagées par la Mairie (y compris celles d'un montant inférieur à 1 000€) sont librement consultables par les élus.

Il est convenu qu'un point sur les prestations de Maître Cozon soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal. Toutefois, il est demandé à l'opposition d'étayer sa demande pour circonscrire ce point en séance.

Travaux de voirie

- Le décaissement vers la place de la Bise commencera ce lundi 28 février. L'accès aux poubelles risque d'être compliqué cette semaine-là.
- Une partie du chemin d'accès à la vierge de Deyras et de la route de Mantelin fera l'objet de la pose d'un enrobé.
- Les travaux sur Cance-Doux sont désormais terminés.

Point divers

- L'opposition demande à ce qu'un message de sympathie soit publié en direction des habitants du village d'origine ukrainienne dans le cadre du conflit russo-ukrainien. La majorité indique que cette manifestation étant du domaine du privé, chaque élu, à titre personnel, pourra manifester son soutien aux personnes concernées.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le samedi 2 avril 2022.